



JUIN 2020 - N°6

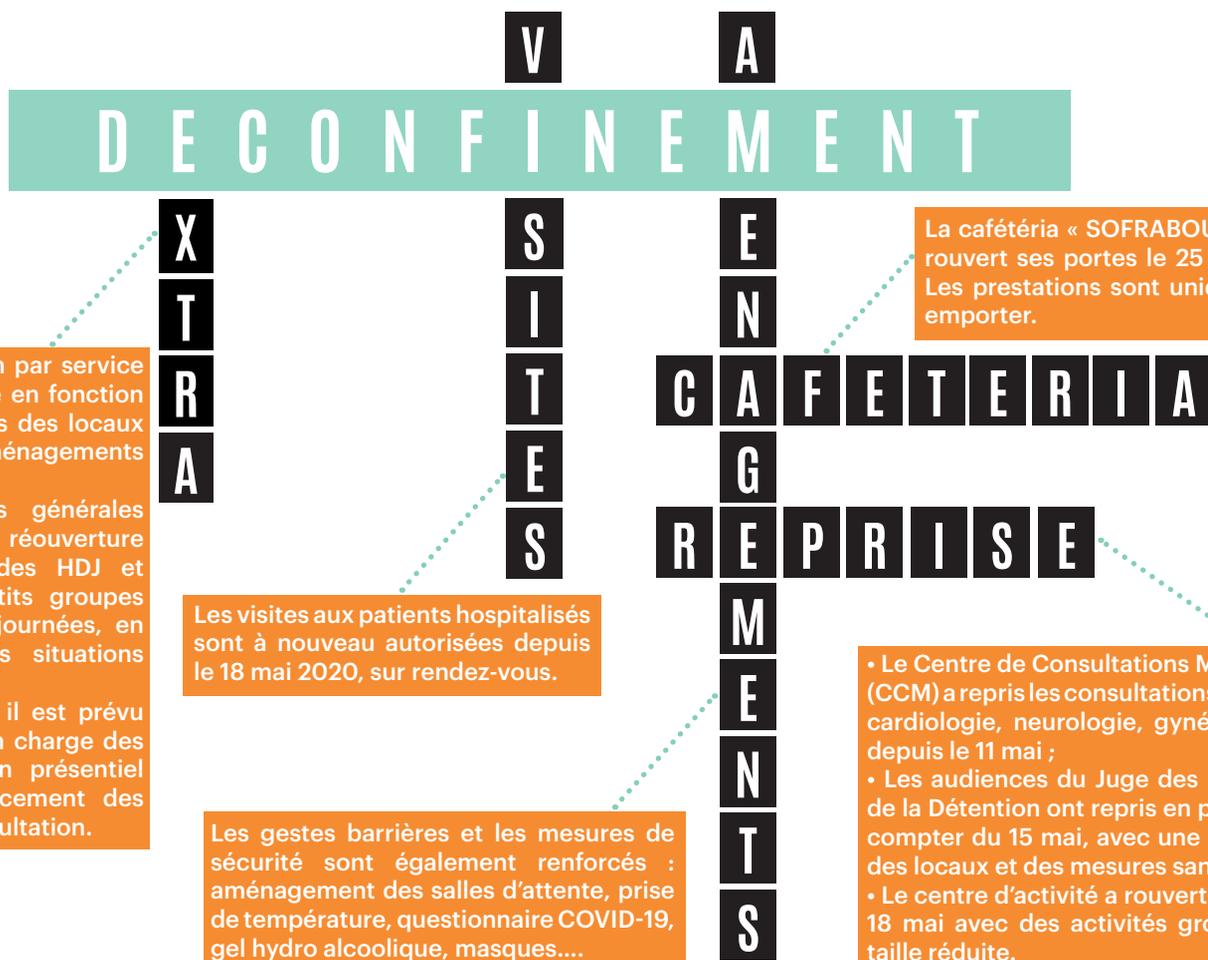
## À LA UNE

# POINT SUR LE DÉCONFINEMENT ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS

Le lundi 11 mai 2020, le CHDV a entrepris une reprise d'activité progressive sur les structures ambulatoires pour adultes, enfants et adolescents. Pour préparer cette reprise, le Directeur a réuni le 5 mai dernier les chefs de pôle, les cadres supérieurs de santé et les membres de la cellule de crise afin d'évoquer les modalités d'organisations de chaque pôle et de chaque structure. Toute reprise d'activité est soumise à une adaptation des activités pour le respect strict des mesures barrières.

## LE SOMMAIRE

- Point sur le déconfinement et la reprise des activités
- La reprise du chantier de reconstruction : de nouvelles livraisons à venir!
- La prime exceptionnelle



# LA REPRISE DU CHANTIER DE LA RECONSTRUCTION : DE NOUVELLES LIVRAISONS À VENIR !

La crise du COVID-19 a conduit l'ensemble du chantier de la reconstruction à suspendre les travaux et les interventions des quelques 50 sous-traitants habituels. Ce coup d'arrêt a inéluctablement retardé l'avancée du chantier, qui entreprenait, début 2020, sa dernière phase de livraison de bâtiments neufs.

Depuis le 20 avril, les travaux ont repris et de nouvelles livraisons de bâtiments sont prévues sur les mois de juin et de juillet. Ces livraisons vont permettre le déménagement des dernières unités de soins encore installées dans les anciens locaux et le regroupement de la deuxième partie de l'administration dans le bâtiment B18.

## BLOC POLAIRE 5-6

À compter de la seconde quinzaine de juin, le nouveau bloc polaire 5-6 sera mis à la disposition de l'établissement.

Ce bâtiment accueillera sur l'aile ouest, l'unité Laurencin (UPC 1) au rez-de-Chaussée et l'unité Gauguin (UPC 2) au 1er étage et sur l'aile est du bâtiment, l'unité transversale 1 (ex Tapiès) sera située au rez-de-chaussée et l'unité transversale 2 (ex UIRPS) sera située au 1er étage.

Les PC médicaux des pôles (centre et transversal) sont regroupés dans les locaux situés face aux unités de soins reconnaissables à leur façade en bois. Le déménagement des deux pôles aura lieu à compter de la seconde quinzaine de juin.



## LES EXTÉRIEURS

Le chantier avance également sur le front des espaces extérieurs.

En quelques semaines, les allées piétonnes, les espaces verts, la nouvelle signalétique et les voies de circulation sont apparus et laissent entrevoir progressivement le nouveau visage de l'établissement, envisagé dans le projet architectural.

À compter de juillet, la dernière phase de la reconstruction consistera à la démolition des anciennes unités et à la finalisation des espaces verts.



Concernant l'administration, le B18 sera livré le 6 juillet prochain. Cette livraison permettra l'installation de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Soins, de la Direction des Affaires Financières et de la CAME, et celle du service informatique. Le déménagement se fera par étape à compter du 16 juillet 2020.

## LA PRIME EXCEPTIONNELLE

Les personnels des établissements publics de santé se sont fortement mobilisés pour faire face au COVID-19.

Lors d'un déplacement à Mulhouse le 25 mars dernier, le Président de la République a annoncé qu'une prime exceptionnelle serait versée aux personnels des établissements publics de santé dans le cadre de la gestion de la crise du COVID-19.

Le 15 mai 2020, le décret relatif au versement de cette prime a été publié au Journal Officiel.

Selon l'annexe I du décret, le Département de la Drôme figure parmi les 40 départements les plus touchés pour lesquels le montant de la prime est fixé à 1.500 euros maximum.

L'attribution de cette prime permet de « reconnaître pleinement la mobilisation des agents du système de santé publique pour faire face à l'épidémie ».

Le versement de cette prime concernera les personnes « qui ont exercé leurs fonctions de manière effective, y compris en télétravail, entre le 1er mars et le 30 avril 2020 ».

Le montant de la prime sera modulé en fonction de certains critères d'absence et des critères d'exclusion sont également précisés.

Une note de service de la Direction des Ressources Humaines sera prochainement diffusée sur l'intranet pour informer des conditions d'attribution et de versement de la prime exceptionnelle.



L'ACTU  
EN BREF



Les instances reprennent leur cours progressivement et se tiennent notamment au sein du gymnase quand le nombre de personnes présentes le nécessite, dans le but du respect de la distanciation sociale.